

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de Placements Bell Aliant Communications régionales inc., commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Nous avons vérifié les bilans consolidés retraités de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés retraités des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société en commandite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés retraités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société en commandite aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte + Touche s.r.l.

Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 10 mars 2010 (le 8 février 2011 pour la note 2)

**PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES,
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**31 décembre 2009
(retraités le 8 février 2011)**

BellAliant

**PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE**

Bilans consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	27,1 \$	14,6 \$
Débiteurs	3, 26	304,0	348,4
Stocks	4	14,4	13,3
Charges payées d'avance	26	14,8	16,5
Actif d'impôts futurs	5	57,6	40,8
Impôts à recouvrer		14,4	9,1
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	6	-	15,0
		432,3	457,7
Dépenses en immobilisations			
Immobilisations corporelles	7	3 662,8	3 726,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée		3 069,8	3 218,3
		6 732,6	6 944,4
Autres actifs			
Créances à long terme	10, 26	23,8	34,9
Charges reportées		13,4	15,9
Actif d'impôts futurs	5	4,2	7,1
Actif au titre des prestations constituées	8	418,0	398,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	9	125,2	125,2
Écart d'acquisition	10	2 768,3	2 766,6
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	6	-	2,3
		3 352,9	3 350,9
Total de l'actif		10 517,8 \$	10 753,0 \$
Passif et avoir des associés			
Passif à court terme			
Effets à payer à un apparenté	26	2,6 \$	6,2 \$
Créditeurs et charges à payer	11, 26	416,2	451,2
Distributions à verser	26	55,3	55,4
Passif d'impôts futurs	5	-	0,5
Dette à court terme	12	40,0	208,2
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	17,2	114,7
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	6	-	7,6
		531,3	843,8
Passif d'impôts futurs	5	421,6	453,2
Dette à long terme	13	2 759,9	2 454,0
Passifs liés aux dérivés	14	-	15,2
Passif au titre des prestations constituées	8	382,9	421,9
Crédits reportés et autres passifs à long terme	11, 26	34,8	19,5
Total du passif		4 130,5	4 207,6
Part des porteurs sans contrôle	15	1 587,9	1 662,5
Avoir des associés		4 799,4	4 882,9
Total du passif et de l'avoir des associés		10 517,8 \$	10 753,0 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

*Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite :*

*(Signé) Edward Reevey
Administrateur*

*(Signé) Louis Tanguay
Administrateur*

**PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE**
États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)</i>	Notes	2009 (retraité, note 2)	2008 (retraité, note 2)
Produits d'exploitation	18	2 870,2 \$	2 944,3 \$
Charges			
Charges d'exploitation		1 497,6	1 577,7
Amortissement	19	709,5	704,9
Frais de restructuration et autres frais	11	41,4	56,7
		2 248,5	2 339,3
Bénéfice d'exploitation		621,7	605,0
Autres charges (produits)			
Perte liée aux instruments financiers dérivés	14, 21	13,3	-
Autres charges (produits)		(0,1)	(1,7)
		13,2	(1,7)
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur la dette à long terme		146,3	138,0
Autres intérêts débiteurs		12,1	19,2
		158,4	157,2
Bénéfice avant les éléments ci-dessous		450,1	449,5
Impôts sur les bénéfices	5		
Économie d'impôts exigibles		(2,0)	(7,6)
Économie d'impôts futurs		(53,6)	(12,3)
		(55,6)	(19,9)
Bénéfice avant la part des porteurs sans contrôle		505,7	469,4
Part des porteurs sans contrôle		134,9	131,1
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		370,8	338,3
Perte nette liée aux activités abandonnées	6	(14,6)	(16,1)
Bénéfice net		356,2 \$	322,2 \$
Résultat par part	20		
De base lié aux activités poursuivies		2,31 \$	2,12 \$
De base lié aux activités abandonnées		(0,09)	(0,10)
De base		2,22 \$	2,02 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars)</i>	Note	2009	2008
Bénéfice net		356,2 \$	322,2 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	21	15,7	(5,5)
Résultat étendu		371,9 \$	316,7 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
États consolidés de l'avoir des associés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et des autres éléments du résultat étendu
<i>(en millions de dollars)</i>						
Solde au 31 décembre 2008		2 061,5 \$	0,4 \$	2 863,7 \$	(42,7) \$	2 821,0 \$
Bénéfice net		-	-	356,2	-	356,2
Distributions déclarées sur :						
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		-	-	(81,7)	-	(81,7)
Parts de société en commandite de catégorie 2	26	-	-	(373,7)	-	(373,7)
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	21	-	-	-	15,7	15,7
Solde au 31 décembre 2009		2 061,5 \$	0,4 \$	2 764,5 \$	(27,0) \$	2 737,5 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et des autres éléments du résultat étendu
<i>(en millions de dollars)</i>						
Solde au 31 décembre 2007		1 548,0 \$	0,2 \$	2 995,8 \$	(37,2) \$	2 958,6 \$
Bénéfice net		-	-	322,2	-	322,2
Émission de parts de société en commandite de catégorie 2 lors d'un regroupement d'entreprises	16, 27	513,5	-	-	-	513,5
Distributions déclarées sur :						
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		-	-	(81,5)	-	(81,5)
Parts de société en commandite de catégorie 2	26	-	-	(372,8)	-	(372,8)
Charge liée aux options sur actions		-	0,2	-	-	0,2
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	21	-	-	-	(5,5)	(5,5)
Solde au 31 décembre 2008		2 061,5 \$	0,4 \$	2 863,7 \$	(42,7) \$	2 821,0 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	2009 (retraité, note 2)	2008 (retraité, note 2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		370,8 \$	338,3 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	19	709,5	704,9
Gain à la cession d'actifs		0,3	(2,5)
Économie d'impôts futurs		(53,6)	(12,3)
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	8	77,4	70,5
Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8	(135,5)	(111,8)
Part des porteurs sans contrôle		134,9	131,1
Perte liée aux instruments financiers dérivés	14	13,3	-
Variations des actifs et des passifs d'exploitation	22	19,8	134,0
Autres		(10,5)	(5,5)
		1 126,4	1 246,7
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de créances	3	-	(55,0)
Produit de (remboursements sur) la dette à court terme, montant net	12	(168,2)	(8,5)
Produit des (remboursements sur les) effets à payer à un apparenté, montant net	26	(3,6)	4,3
Produit de la dette à long terme	13	348,6	50,0
Remboursement sur la dette à long terme	13	(156,8)	(53,8)
Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition	13	(8,8)	(6,8)
Règlement d'instruments financiers dérivés, montant net	14	(15,4)	-
Distributions versées par des filiales aux porteurs sans contrôle	15	(209,5)	(213,0)
Distributions versées		(455,5)	(446,9)
		(669,2)	(729,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations		(462,4)	(525,6)
Produit de la vente d'immobilisations		0,6	3,4
Acquisition d'entreprises, déduction faite de l'encaisse reçue	27	-	(28,2)
		(461,8)	(550,4)
Diminution nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		(4,6)	(33,4)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	6	17,1	(0,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		14,6	48,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		27,1 \$	14,6 \$
Information supplémentaire			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin			
Trésorerie		20,1 \$	8,5 \$
Équivalents de trésorerie		7,0	6,1
		27,1 \$	14,6 \$
Intérêts versés		144,4 \$	149,3 \$
Impôts sur les bénéfices payés, montant net		0,3 \$	(7,1) \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) a été établie en 2006 en vertu des lois de la province de Québec et détient les activités principales du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds). Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales.

Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionaux dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données. Nous avons également offert des services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées par l'intermédiaire de notre division xwave, mais ces services ont été abandonnés, tel qu'il est expliqué aux notes 2 et 6.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons. Au 31 décembre 2009, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales inc., Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Chiffres correspondants

Certaines données financières correspondantes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2009 à l'égard des activités abandonnées, tel qu'il est expliqué aux notes 2 et 6.

Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains éléments comme les produits, les provisions pour créances douteuses, le gain ou la perte à la cession de créances, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux des employés, les impôts sur les bénéficiaires, les frais de restructuration et autres frais, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Au troisième trimestre de 2009, nous avons diminué de 5,6 M\$ l'estimation de la créance à long terme associée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en nous basant sur la valeur finale établie de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition. Se reporter à la note 10 pour de l'information supplémentaire.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais inscrite en 2008 relativement à des initiatives en matière de productivité. Comme les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui pouvaient avoir une incidence sur leur indemnité de départ, le coût final des mesures de restructuration a différé de manière importante de notre estimation. Se reporter à la note 11 pour de l'information supplémentaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours, tous étant facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédon le contrôle sur les créances et que nous recevons un produit net en espèces de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges (produits). Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant aux hypothèses clés comme la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

Nous avons également conclu des conventions d'achat et de vente en vue d'acquérir auprès de Bell Canada certains comptes clients liés aux activités sans fil et de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédon ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance. Nos provisions normales pour créances douteuses sont faites au titre des comptes clients liés aux activités sans fil acquis.

Stocks

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode du coût réel d'entrée alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs.

Impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes et, par conséquent, ce bénéfice n'est pas assujéti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales constituées en sociétés par actions est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés à l'aide de la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfices tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois fiscales au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons des actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons sur une base prospective. Nous calculons l'amortissement des dépenses en immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile, comme suit :

Dépenses en immobilisations	Durée de vie utile estimative
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et tours	De 10 à 30 ans
Installations et matériel de télécommunications	De 3 à 40 ans
Autre matériel	De 3 à 20 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée	
Logiciels	De 2 à 7 ans
Relations clients	De 9 à 30 ans
Contrat de licence bilatéral	40 ans
Conventions d'itinérance	4,5 ans

Les coûts capitalisés, pour les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction ou les logiciels en développement, comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés. Les matières et fournitures sont évaluées au coût, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à leur juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquemment rajustée pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations dans les dépenses en immobilisations connexes et comptabilisons l'amortissement sur la durée de vie utile. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et comptabilisons un montant correspondant dans l'amortissement pour refléter le passage du temps.

Nous procédons à des tests de dépréciation relativement aux dépenses en immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des dépenses en immobilisations excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

	Période de comptabilisation	Poste à l'état des résultats
<i>Charges reportées :</i>		
Frais liés aux contrats à long terme avec des clients comme les soumissions et autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges d'exploitation
Coûts liés aux facilités de crédit à court terme et à long terme	Durée à courir des facilités d'emprunt	Autres intérêts débiteurs
Charges payées d'avance au titre des frais liés aux contrats de services à long terme	Durée du contrat	Charges d'exploitation
Crédits au titre de la loyauté des clients	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
<i>Crédits reportés :</i>		
Produits comptabilisés d'avance	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Durée de vie utile des dépenses en immobilisations connexes	Amortissement

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que des régimes d'assurance vie et d'assurance soins de santé.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont constatés et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous comptabilisons le passif et tous les écarts actuariels reportés dans les régimes, diminution faite de la juste valeur des actifs des régimes, qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure des régimes de retraite de nos employés. Nos actuaires évaluent chaque régime au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été effectuées en date du 31 décembre 2008. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation seront effectuées en date du 31 décembre 2009 et seront terminées en 2010.

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée ou, dans le cas de certains régimes fermés qui sont principalement constitués de membres retraités, en fonction des taux de rente courants.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués selon la méthode fondée sur la valeur liée au marché, et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

Le coût au titre des services passés découlant de la modification des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification.

Nous utilisons l'approche dite « du couloir » pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 10 ans et 23 ans, respectivement, au 31 décembre 2009 (10 ans et 23 ans, respectivement, en 2008).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, nous avons adopté le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », lequel a été publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) et fournit des indications sur l'évaluation, la constatation, la présentation et la fourniture d'informations applicables à ces éléments. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante sur nos activités ni sur notre information financière.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lesquels ne sont pas amortis, incluent les marques Télébec, NorthernTel et Kenora Municipal Telephone System (KMTS) et les licences de télécommunications et de câblodistribution.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous évaluons la perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en comparant la juste valeur de l'actif à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie actualisés, des facteurs externes, ou sur une combinaison de ces deux éléments. La détermination de la juste valeur exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses à la date de l'évaluation, lesquelles comportent, de par leur nature, une incertitude relative à la mesure. C'est pourquoi les résultats réels pourraient différer des estimations établies. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent comprendre la pondération d'informations internes et externes, le coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance futurs prévus, le financement des régimes de retraite, les dépenses en immobilisations et les économies générées par les initiatives en matière de productivité.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie (suite)

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie réalisé au 31 octobre 2009.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les dépenses en immobilisations engagées dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivés. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste du bilan	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût après amortissement
Effets à payer à un apparenté	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Distributions à verser	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un tiers en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées). Les gains et les pertes sont constatés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur. Les débiteurs sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de bilan et une provision pour créances douteuses est comptabilisée selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et les conditions économiques générales. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée en résultat net dans la période au cours de laquelle l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie estimatifs que l'actif devrait générer actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers non dérivés (suite)

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction - Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs - Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit à court terme sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance des facilités de crédit.

Instruments financiers dérivés

Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Pour chaque dérivé, on détermine s'il est approprié d'appliquer la comptabilité de couverture. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès la mise en place du contrat sur dérivé afin de décrire en détail l'objectif précis en matière de gestion du risque et la stratégie à adopter pour l'opération de couverture. La description précisera l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui doivent être couverts, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité. L'instrument de couverture doit être hautement efficace afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie prévus attribuables au risque couvert, dès la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture n'est plus considéré comme une couverture efficace, qu'il est résilié ou vendu, ou à la suite de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Comptabilité de couverture

Nous avons recours à des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, et aux fins de la couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante ou à l'émission prévue de titres d'emprunt. Nous désignons ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie prévus liés à la dette sous-jacente. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre de rajustement des intérêts courus.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace de l'instrument dérivé utilisé à des fins de couverture, déduction faite des impôts, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la tranche inefficace est constatée dans les intérêts débiteurs.

Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants précédemment constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les intérêts débiteurs des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés sont immédiatement reclassés dans les autres charges (produits) lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié plus tôt que prévu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les couvertures de flux de trésorerie utilisées en 2008 pour couvrir le risque de taux d'intérêt ont été réglées en 2009, lorsque la dette à long terme couverte a été remboursée avant son échéance. Au 31 décembre 2009, nous n'utilisons aucune couverture de taux d'intérêt ni aucune couverture liée au risque de change.

Couvertures économiques

Les dérivés qui procurent une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits).

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment du contrat hôte) sont présentés distinctement du contrat hôte non dérivé et comptabilisés à titre de dérivés à moins que certains critères ne soient respectés. Actuellement, nos contrats ne contiennent aucun dérivé incorporé important qui nécessiterait une comptabilisation et une présentation distincte.

Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans le cas d'ententes en vertu desquelles des produits ou services multiples sont vendus, nous comptabilisons séparément chaque produit ou service et attribuons les produits d'exploitation à chacun selon la juste valeur relative, laquelle est déterminée par la valeur de vente individuelle ou par d'autres preuves fiables. Nous appliquons alors à chaque produit ou service nos conventions de constatation des produits pertinentes. Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Dans le cas des contrats à prix fixe, nous constatons les produits selon la méthode de la constatation au prorata des travaux, soit à mesure que les services sont fournis ou que des jalons du contrat sont atteints. S'il est déterminé pendant la durée du contrat qu'une perte sera subie, une provision pour la perte estimative est immédiatement constatée.

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après le montant facturé aux clients si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Autrement, nous constatons le montant net que nous conservons à titre de produit.

Nous comptabilisons les produits tirés des ventes à l'égard des contrats de location-vente liés à du matériel à l'entrée en vigueur du contrat. Les produits financiers sont constatés sur la durée du contrat.

Résultat par part

Le résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

Régimes de rémunération à base de parts

Certains employés sont admissibles à des régimes d'achat de parts et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 17. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations aux régimes d'achat de parts et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime de parts différées. Dans le cas de notre régime de parts différées, nous comptabilisons l'effet des extinctions à mesure qu'elles se produisent.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Distributions

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts de société en commandite échangeables sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il octroie les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et régleme leur activités. Les décisions du CRTC régissent les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et imposent d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 23 fournit de plus amples renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie constamment certaines normes ou notes d'orientation du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, reconduit les indications existantes à l'égard de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition autre qu'une participation ne donnant pas le contrôle. Le chapitre 1602 établit des normes pour le traitement d'une participation ne donnant pas le contrôle après une acquisition découlant d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

2. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Après avoir conclu une convention d'achat d'actifs visant l'acquisition par Bell Canada de notre division xwave en 2010, nous avons retraité nos états consolidés des résultats et des flux de trésorerie de 2009 et de 2008 de manière à présenter le reclassement des résultats de cette division dans les activités abandonnées, comme expliqué à la note 6.

Les tableaux qui suivent décrivent l'incidence du retraitement de notre division xwave à titre d'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats. Seuls les postes touchés par le retraitement sont présentés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)</i>	Montant présenté antérieurement	Division xwave	Montant retraité
		<i>(note 6)</i>	
Produits d'exploitation	3 174,2 \$	(304,0) \$	2 870,2 \$
Charges d'exploitation	1 792,9	(295,3)	1 497,6
Amortissement	715,0	(5,5)	709,5
Frais de restructuration et autres frais	44,7	(3,3)	41,4
Autres charges (produits)	(1,9)	1,8	(0,1)
Économie d'impôts futurs	(54,1)	0,5	(53,6)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	373,0	(2,2)	370,8
Perte nette liée aux activités abandonnées	(16,8)	2,2	(14,6)
Résultat par part			
De base lié aux activités poursuivies	2,32 \$	(0,01) \$	2,31 \$
De base lié aux activités abandonnées	(0,10)	0,01	(0,09)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

<i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)</i>	Montant présenté antérieurement	Division xwave	Montant retraité
		<i>(note 6)</i>	
Produits d'exploitation	3 246,3 \$	(302,0) \$	2 944,3 \$
Charges d'exploitation	1 874,2	(296,5)	1 577,7
Amortissement	711,3	(6,4)	704,9
Frais de restructuration et autres frais	60,3	(3,6)	56,7
Autres charges (produits)	(2,4)	0,7	(1,7)
Économie d'impôts futurs	(14,4)	2,1	(12,3)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	336,6	1,7	338,3
Perte nette liée aux activités abandonnées	(14,4)	(1,7)	(16,1)
Résultat par part			
De base lié aux activités poursuivies	2,11 \$	0,01 \$	2,12 \$
De base lié aux activités abandonnées	(0,09)	(0,01)	(0,10)

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

2. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les tableaux qui suivent décrivent l'incidence du retraitement de notre division xwave à titre d'activités abandonnées dans les états consolidés des flux de trésorerie. Seuls les postes touchés par le retraitement sont présentés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars)</i>	Montant présenté antérieurement	Division xwave	Montant retraité
		<i>(note 6)</i>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	373,0 \$	(2,2) \$	370,8 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	715,0	(5,5)	709,5
Gain à la cession d'actifs	(0,8)	1,1	0,3
Économie d'impôts futurs	(54,1)	0,5	(53,6)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation	22,9	(3,1)	19,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations	(464,8)	2,4	(462,4)
Produit de la vente d'immobilisations	2,4	(1,8)	0,6
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	4,0 \$	(8,6) \$	(4,6) \$
Augmentation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	8,5 \$	8,6 \$	17,1 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

<i>(en millions de dollars)</i>	Montant présenté antérieurement	Division xwave	Montant retraité
		<i>(note 6)</i>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	336,6 \$	1,7 \$	338,3 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	711,3	(6,4)	704,9
Économie d'impôts futurs	(14,4)	2,1	(12,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses en immobilisations	(526,9)	1,3	(525,6)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	(32,1) \$	(1,3) \$	(33,4) \$
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(1,4) \$	1,3 \$	(0,1) \$

3. CESSIION DE CRÉANCES

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de créances à rechargement auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans un groupe de créances détenues par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. Le groupe de créances comprend également les créances liées aux activités sans fil acquises auprès de Bell Canada s'élevant à environ 0,3 M\$ au 31 décembre 2009 (11,4 M\$ en 2008), ou à environ 0,1 % de l'ensemble du groupe de créances (3,2 % en 2008). Le montant maximal des créances que nous pouvons vendre à la fiducie a été établi à 220,0 M\$.

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles données en excédent du produit en espèces net reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention, en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs.

3. CESSION DE CRÉANCES (suite)

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement à la perception de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des créances vendues. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le débiteur est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Le tableau qui suit présente les détails des créances vendues, de certains montants reçus de la fiducie ou versés à cette dernière au cours de l'exercice et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des créances à la date de cession :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Fourchette de 2009	2009	2008
Aux 31 décembre :			
Droits titrisés dans les créances clients		208,0 \$	209,3 \$
Produit net en espèces		165,0 \$	165,0 \$
Droits conservés		43,0 \$	44,3 \$
Pour les exercices terminés les 31 décembre :			
Fonds perçus réinvestis dans des ventes à rechargement		1 927,0 \$	2 109,0 \$
Diminution du produit en espèces net		-	(55,0) \$
Moyenne des créances clients gérées		316,0 \$	343,5 \$
Perte avant impôts et honoraires de gestion		2,5 \$	7,6 \$
Hypothèses :			
Coût moyen des fonds	0,68 % à 3,54 %	1,53 %	4,24 %
Ratio moyen des comptes en souffrance	8,10 % à 14,54 %	11,16 %	15,65 %
Ratio moyen des pertes sur créances nettes	0,42 % à 1,09 %	0,55 %	0,48 %
Durée moyenne pondérée en jours	32 à 43	37	43

La sensibilité de la juste valeur des droits conservés à une variation immédiate de 10 % à 20 % des hypothèses ci-dessus est négligeable.

4. STOCKS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût des stocks constaté à titre de charge d'exploitation, à l'égard des activités poursuivies, était de 28,2 M\$ (27,9 M\$ au 31 décembre 2008). Ce coût inclut une somme négligeable relative à des réductions de valeur des stocks (somme négligeable au 31 décembre 2008). Aucune réduction de valeur des stocks n'a fait l'objet d'une reprise importante au cours de l'exercice.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que l'avantage lié aux pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui sera reporté aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. L'incidence fiscale des écarts temporaires liés à nos filiales, qui donne lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Dépenses en immobilisations	(23,7) \$	(17,8) \$
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	(405,4)	(456,6)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(26,9)	(18,1)
Charges reportées	14,1	22,6
Reports de pertes prospectifs	181,0	167,5
Report du bénéfice tiré de la société en commandite	(118,2)	(116,8)
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres de créance	(0,8)	3,1
Indemnités de départ	5,1	1,9
Autres	15,0	8,4
Total des impôts futurs	(359,8) \$	(405,8) \$

Le report du bénéfice tiré de la société en commandite découle du fait que la fin de l'année d'imposition de certaines de nos filiales constituées en sociétés par actions diffère de la fin d'exercice de la société en commandite.

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Actifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	57,6 \$	40,8 \$
Tranche à long terme	4,2	7,1
Passifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	-	(0,5)
Tranche à long terme	(421,6)	(453,2)
Total des impôts futurs	(359,8) \$	(405,8) \$

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt en ce qui a trait à la société de personnes, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés de personnes présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces écarts temporaires :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Écarts temporaires déductibles :		
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	115,6 \$	138,0 \$
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres de créance	17,1	22,1
Indemnités de départ	17,1	6,3
Autres	19,6	11,4
	169,4 \$	177,8 \$
Écarts temporaires imposables :		
Dépenses en immobilisations	(1 243,0) \$	(1 280,6) \$
Charges reportées	(24,1)	(17,7)
	(1 267,1) \$	(1 298,3) \$

Les principales composantes de l'économie d'impôts sont les suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
	(retraité, note 2)	(retraité, note 2)
Économie d'impôts exigibles	(2,0) \$	(7,6) \$
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	(28,4)	(19,1)
Variation du taux d'imposition prévu par la loi	(25,2)	6,8
	(53,6)	(12,3)
Économie d'impôts sur les bénéfices	(55,6) \$	(19,9) \$

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif s'effectue comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2009	2008
	(retraité, note 2)	(retraité, note 2)
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	32,90 %	33,49 %
Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(28,51)	(29,27)
Bénéfice attribué aux porteurs sans contrôle	(13,33)	(13,00)
Incidence des taux d'imposition futurs entrés en vigueur sur les écarts temporaires	(5,57)	1,52
Perte non déductible	0,55	0,83
Écart d'acquisition non déductible et amortissement des actifs incorporels	2,63	2,72
Autres écarts permanents	(1,02)	(0,72)
Taux d'imposition réel	(12,35) %	(4,43) %

Pertes fiscales

Au 31 décembre 2009, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient 624,9 M\$ (546,9 M\$ en 2008) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans les prochains exercices. L'économie d'impôts liée à une tranche de 592,6 M\$ (510,5 M\$ en 2008) de ces pertes a été constatée dans les actifs d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2023 à 2029 selon différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 32,3 M\$ de ces pertes (36,4 M\$ en 2008). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôts n'a été comptabilisée expireront en différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2009, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient une perte en capital de 17,5 M\$ (néant en 2008) pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour ces pertes (néant en 2008).

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Division xwave

Le 26 octobre 2010, Placements Bell Aliant, s.e.c. a annoncé qu'elle avait signé une convention d'achat d'actifs, sous réserve du respect de certaines conditions, en vertu de laquelle Bell Canada acquerra notre division xwave. De ce fait, nous avons reclassé les résultats d'exploitation de notre division xwave dans les activités abandonnées. Par conséquent, nous avons retraité les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes afin de refléter ce changement. La clôture de l'opération a eu lieu le 1^{er} janvier 2011; elle a donné lieu à un produit à la vente de 38,4 M\$ en espèces et à un montant de 34,3 M\$ à recevoir de Bell Canada au titre d'ajustements au bilan postérieurs à la clôture.

Innovatia Inc. (Innovatia)

Le 1^{er} novembre 2009, Placements Bell Aliant, s.e.c. a conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs actuels d'Innovatia ont fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation d'Innovatia. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de 2009, nous avons reclassé les résultats d'exploitation d'Innovatia dans les activités abandonnées. Nous avons donc retraité les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes afin de refléter ce changement. Le produit à la clôture se chiffrait à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par une perte à la vente de 1,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

xwave New England Corp. (xwave NE)

Le 1^{er} juin 2009, Placements Bell Aliant, s.e.c. et Solutions Abilis Inc. (Abilis) ont conclu un accord d'achat d'actions qui prévoit l'acquisition par Abilis de la totalité des actions en circulation de xwave NE. Par conséquent, au cours du deuxième trimestre de 2009, nous avons reclassé les résultats d'exploitation de xwave NE dans les activités abandonnées et nous avons retraité les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes afin de refléter ce changement. Le produit à la clôture se chiffrait à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par une perte de 3,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

Activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA)

En 2008, Placements Bell Aliant, s.e.c. et CAE Services professionnels (Canada) inc. (CAE) ont conclu une convention d'achat d'actifs selon laquelle CAE acquerrait nos activités de DSA, lesquelles étaient exercées sous la marque xwave. L'opération a été conclue le 1^{er} mai 2009. Le produit à la conclusion de la vente s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à 7,6 M\$ sous forme de somme à recevoir de CAE liée aux ajustements du bilan après la clôture. Un produit additionnel de 8,5 M\$ est conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs, notamment l'attribution ou la reprise de travaux liés à certains contrats, pour un produit total pouvant atteindre 32,4 M\$. Un gain à la vente de 1,7 M\$, déduction faite de l'écart d'acquisition attribué de 3,9 M\$ (note 9), a été comptabilisé dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

Atlantic Mobility Products Limited Partnership (AMP)

Avec prise d'effet le 4 juillet 2008, Bell Canada a mis fin à une entente selon laquelle AMP était le distributeur exclusif des produits de mobilité dans le Canada atlantique, ce qui a entraîné la disparition de nos activités de distribution de gros relatives à du matériel et à des accessoires de mobilité.

Les états condensés des résultats en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars)</i>	Division xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	Total
				<i>(retraité, note 2)</i>	
Produits d'exploitation	304,0 \$	17,6	5,6	9,0	336,2
Charges d'exploitation	302,3	21,1	8,0	9,7	341,1
Réduction de valeur de l'actif net	-	6,1	-	-	6,1
(Gain) perte à la vente	-	1,5	3,5	(1,7)	3,3
Charge (économie) d'impôts	(0,5)	0,3	-	0,5	0,3
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	2,2 \$	(11,4)	(5,9)	0,5	(14,6)

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

6. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (suite)

Atlantic Mobility Products Limited Partnership (AMP) (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

<i>(en millions de dollars)</i>	Division xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	AMP	Total (retraité, note 2)
Produits d'exploitation	302,0 \$	23,7	12,0	26,8	50,6	415,1
Charges d'exploitation	305,8	23,9	16,3	25,4	47,3	418,7
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	11,2	11,2
Charge (économie) d'impôts	(2,1)	0,2	-	0,4	2,8	1,3
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(1,7) \$	(0,4)	(4,3)	1,0	(10,7)	(16,1)

Les états condensés des flux de trésorerie en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars)</i>	Division xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	Total (retraité, note 2)
Flux de trésorerie liés aux :					
Activités d'exploitation	9,2 \$	-	(4,8)	(7,3)	(2,9)
Activités de financement	-	(0,9)	-	-	(0,9)
Activités d'investissement	(0,6)	0,3	4,9	16,3	20,9
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	8,6 \$	(0,6)	0,1	9,0	17,1

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

<i>(en millions de dollars)</i>	Division xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	AMP	Total (retraité, note 2)
Flux de trésorerie liés aux :						
Activités d'exploitation	2,6 \$	2,1	4,1	(8,8)	3,5	3,5
Activités de financement	-	(0,4)	-	-	-	(0,4)
Activités d'investissement	(1,3)	(1,9)	-	-	-	(3,2)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	1,3 \$	(0,2)	4,1	(8,8)	3,5	(0,1)

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

7. DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,4 \$	- \$	24,4 \$
Bâtiments et tours	609,0	278,7	330,3
Installations et matériel de télécommunications	7 376,4	4 334,7	3 041,7
Autre matériel	374,0	244,4	129,6
Installations en construction	131,2	-	131,2
Matières et fournitures	5,6	-	5,6
	8 520,6	4 857,8	3 662,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	456,4	274,5	181,9
Relations clients	2 877,0	414,9	2 462,1
Contrat de licence bilatéral	464,5	40,5	424,0
Conventions d'itinérance	11,0	9,2	1,8
	3 808,9	739,1	3 069,8
	12 329,5 \$	5 596,9 \$	6 732,6 \$

Au 31 décembre 2008

<i>(en millions de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,6 \$	- \$	24,6 \$
Bâtiments et tours	603,2	258,3	344,9
Installations et matériel de télécommunications	7 499,6	4 406,7	3 092,9
Autre matériel	363,9	243,8	120,1
Installations en construction	138,0	-	138,0
Matières et fournitures	5,6	-	5,6
	8 634,9	4 908,8	3 726,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	467,9	274,5	193,4
Relations clients	2 878,4	295,4	2 583,0
Contrat de licence bilatéral	464,5	28,9	435,6
Conventions d'itinérance	12,4	6,1	6,3
	3 823,2	604,9	3 218,3
	12 458,1 \$	5 513,7 \$	6 944,4 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée acquis s'est établi à 25,5 M\$ (18,5 M\$ au 31 décembre 2008) et le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée générés à l'interne s'est établi à 50,8 M\$ (65,1 M\$ au 31 décembre 2008). En 2008, nous avons comptabilisé des montants de 40,4 M\$ au titre des immobilisations corporelles et de 187,8 M\$ au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée liés à l'acquisition d'une participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il en est question à la note 27.

Les dépenses en immobilisations comprennent le coût des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition de 59,6 M\$ (36,0 M\$ en 2008) ainsi que l'amortissement cumulé connexe de 16,0 M\$ (9,9 M\$ en 2008).

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire admissible du dirigeant. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et s'est chiffré à 7,5 M\$ pour les activités poursuivies et à 0,2 M\$ pour les activités abandonnées (7,8 M\$ pour les activités poursuivies et 0,1 M\$ pour les activités abandonnées en 2008).

RRPD

Nos RRPD fournissent des prestations de retraite aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et d'états de service. Les prestations de retraite sont calculées en fonction de taux précisés, appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos RRPD sont partiellement contributifs pour certains participants et totalement non contributifs pour d'autres, selon le régime. La plupart des RRPD sont intégrés à ceux du Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Comme il est fréquent avec les régimes non enregistrés de cette nature, nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ils sont plutôt capitalisés à mesure que les prestations sont versées.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume l'état et la variation des obligations au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des actifs de ces régimes pour les exercices terminés les 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des régimes :				
Obligation au titre des prestations constituées au début	2 900,1 \$	2 964,3 \$	218,3 \$	208,3 \$
Cotisations salariales au titre des services rendus	4,1	4,2	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44,0	62,1	1,7	2,2
Intérêt sur l'obligation	159,0	161,1	10,8	11,2
Pertes actuarielles (gains actuariels)	82,0	(171,4)	16,8	4,0
Prestations versées à partir des régimes	(135,7)	(120,2)	(7,8)	(7,4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	3 053,5 \$	2 900,1 \$	239,8 \$	218,3 \$
Actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes au début	2 223,0 \$	2 516,7 \$	- \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	274,5	(282,1)	-	-
Prestations versées à partir des régimes	(135,7)	(120,2)	(7,8)	(7,4)
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,2	-	-
Cotisations patronales en espèces aux régimes	127,7	104,4	7,8	7,4
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	2 493,6 \$	2 223,0 \$	- \$	- \$
Déficit des régimes à la fin	(559,9) \$	(677,1) \$	(239,8) \$	(218,3) \$
Pertes actuarielles non amorties	768,3	823,8	63,1	47,9
Coûts des services passés non amortis	47,3	52,8	(43,9)	(52,1)
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	255,7 \$	199,5 \$	(220,6) \$	(222,5) \$
Actif au titre des prestations constituées	418,0 \$	398,9 \$	- \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées	(162,3) \$	(199,4) \$	(220,6) \$	(222,5) \$

En date du 7 juillet 2006, nous avons créé un nouveau RRPD pour nos employés ayant été mutés de Bell Canada. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime relatifs aux services passés gagnés dans le cadre de la participation au régime de retraite de Bell Canada sont incluses dans les actifs et l'obligation au titre des prestations constituées de nos RRPD présentés dans le tableau précédent. Le 11 mars 2009, nous avons reçu l'approbation réglementaire pour transférer les actifs du régime de retraite de Bell Canada. Le transfert a eu lieu le 30 avril 2009. Également, le 1^{er} janvier 2005, certains gestionnaires et employés syndiqués sont passés des RRCD aux RRPD, avec les prestations pour services passés. Nous avons constaté dans cet exercice les actifs des RRCD de ces employés et l'obligation correspondante à titre de transferts aux RRPD. L'approbation réglementaire pour ces transferts a été reçue le 13 mars 2009 et le transfert en nature a été terminé le 22 avril 2009.

Chacun de nos RRPD se retrouve en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes. Par conséquent, le tableau précédent reflète également les valeurs globales des RRPD en déficit.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente les composantes de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux :

<i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2009	2008	2009	2008
Pour les exercices terminés les 31 décembre				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44,0 \$	62,1 \$	1,7 \$	2,2 \$
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	159,0	161,1	10,8	11,2
Rendement réel des actifs du régime	(274,5)	282,1	-	-
Pertes actuarielles (gains actuariels)	82,0	(171,4)	16,8	4,0
Composantes de la charge au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, avant prise en compte de sa nature à long terme	10,5	333,9	29,3	17,4
Excédent (insuffisance) du rendement réel par rapport au rendement prévu	120,5	(441,5)	-	-
Report de montants réalisés au cours de l'exercice :				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations au titre des prestations constituées	(82,0)	171,4	(16,8)	(4,0)
Amortissement des montants reportés :				
Coûts des services passés	5,5	5,5	(8,1)	(8,1)
Pertes actuarielles nettes	16,9	15,7	1,6	1,6
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme de la charge au titre des régimes d'avantages sociaux futurs	60,9	(248,9)	(23,3)	(10,5)
Diminution de la provision pour moins-value	-	(21,4)	-	-
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	71,4 \$	63,6 \$	6,0 \$	6,9 \$

Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge nette annuelle au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,50 %	5,50 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,50	5,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,40	6,30
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant pour les cinq premières années	8,00	8,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite	4,50 %	4,50 %

Le taux d'actualisation présenté ci-dessus correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés actifs et d'autres, de membres retraités seulement. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux membres. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés actifs, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Ces facteurs démographiques ont aussi une incidence sur les politiques de placement des actifs des régimes et, par conséquent, sur le taux de rendement prévu de ceux-ci. Au 31 décembre 2009, nos différents régimes étaient actualisés à des taux qui variaient entre 4,50 % et 6,50 % (entre 4,25 % et 7,00 % au 31 décembre 2008). Les pertes actuarielles nettes combinées de 98,8 M\$ en 2009 sont principalement liées aux modifications apportées à nos hypothèses à l'égard du taux d'actualisation au 31 décembre 2009. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons utilisé des taux de rendement prévus sur les différents portefeuilles d'actifs des régimes qui variaient entre 5,50 % et 7,50 % (entre 5,25 % et 7,50 % en 2008).

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Hypothèse	Variation du taux	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,50 % à 6,50 %	± 0,25 %	107,0 \$	8,0 \$	8,0 \$	- \$
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,50 à 7,50	± 0,25 %	- \$	6,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance des salaires	3,00	± 0,25 %	17,0 \$	1,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 % à 8,00 %	+ 1,00 %	- \$	- \$	26,0 \$	- \$
		- 1,00 %	- \$	- \$	(22,0) \$	- \$

Placement des actifs des RRPD

Notre politique de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de trouver un équilibre entre la sécurité des fonds et les objectifs de croissance à long terme des actifs. Nous nous efforçons de maximiser le rendement à long terme tout en conservant un niveau de variabilité cible de surplus et de capitalisation. Nos politiques de répartition des actifs diffèrent pour chaque RRPD. Les politiques de répartition des actifs se traduisent par les objectifs et les répartitions réelles suivants aux 31 décembre :

Catégorie d'actifs	Pondération cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2009	2008
Obligations/titres à revenu fixe canadiens	55 % à 65 %	58 %	63 %
Titres de participation canadiens	10 à 15	12	10
Titres de participation étrangers	25 à 30	30	27
Total		100 %	100 %

Les politiques de répartition des actifs tiennent compte de nombreux facteurs, notamment les ratios de capitalisation et les données démographiques des régimes, la tolérance à la fluctuation de la valeur de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement ciblé à long terme des actifs. Le risque de taux de change est inhérent aux politiques de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens des portefeuilles, surtout sur de courtes périodes. Notre politique consiste à couvrir une tranche de notre exposition au risque de change à même les portefeuilles d'actifs.

Pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2009, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 5,3 % par année (5,2 % au 31 décembre 2008).

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts dans des fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Placement des actifs des RRPD (suite)

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles s'établissait comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009		2008	
	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes
Actifs des régimes détenus				
Actions ordinaires de BCE Inc. (BCE)	3,5 \$	0,14 %	4,4 \$	0,20 %
Débentures de BCE et de Bell Canada	0,3	0,01	4,8	0,22
Titres du Fonds ou de Bell Aliant, s.e.c. détenus indirectement	0,2	0,01	0,4	0,02
	4,0 \$	0,16 %	9,6 \$	0,44 %

Cotisations aux régimes d'avantages sociaux

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD et du paiement des avantages des RRCD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à mesure qu'ils sont dus. Les cotisations requises aux termes des RRPD enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après des évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes. Une tranche de la capitalisation de nos RRPD provient de l'achat de lettres de crédit détenues en fiducie au nom des régimes. Au 31 décembre 2009, un montant de 130,4 M\$ en lettres de crédit était détenu en fiducie (51,3 M\$ au 31 décembre 2008). Se reporter à la note 12 pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court terme.

Les RRPD et RRCD destinés aux dirigeants et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous capitalisons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées. Certaines prestations au titre des RRPD et RRCD destinés aux dirigeants sont garanties par des lettres de crédit (note 12) détenues en fiducie au nom des dirigeants désignés actuels et retraités.

Nos cotisations aux RRPD et aux RRCD ainsi qu'aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont été effectuées comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Cotisations aux RRPD	127,7 \$	104,4 \$
Cotisations aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	7,8	7,4
Capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	135,5 \$	111,8 \$
Cotisations aux RRCD liées aux activités poursuivies	7,5	7,8
Cotisations aux RRCD liées aux activités abandonnées	0,2	0,1
Cotisations totales	143,2 \$	119,7 \$

9. ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Marques Télébec et NorthernTel	72,8 \$	72,8 \$
Marque KMTS	1,2	1,2
Licences de télécommunications	35,5	35,5
Licences de câblodistribution	15,7	15,7
	125,2 \$	125,2 \$

10. ÉCART D'ACQUISITION

(en millions de dollars)	
Écart d'acquisition au 31 décembre 2007	2 554,5 \$
Acquisition d'une participation dans Télébec et NorthernTel (note 27)	191,8
Acquisition des actifs et des activités de KMTS (note 27)	9,8
Réduction de valeur liée à l'écart d'acquisition d'AMP (note 6)	(11,2)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	21,7
Écart d'acquisition au 31 décembre 2008	2 766,6 \$
Cession des activités de DSA (note 6)	(3,9)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	5,6
Écart d'acquisition au 31 décembre 2009	2 768,3 \$

Dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en 2006, nous avons estimé et comptabilisé des créances à long terme en tant que contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle se rapporte à une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont un effet sur les comptes de clients que nous avons acquis. En 2008, nous avons réduit l'estimation de la créance à long terme, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$, et nous avons augmenté l'écart d'acquisition, en nous basant sur les estimations provisoires des réductions de frais du CRTC. En 2009, le CRTC a publié sa décision finale sur les réductions des frais et la valeur finale de la contrepartie conditionnelle a été établie. De ce fait, nous avons réduit de 5,6 M\$ la créance estimative à long terme et avons accru l'écart d'acquisition en conséquence.

11. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

Frais de restructuration

En 2009, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. En octobre 2009, nous avons annoncé un plan qui vise à consolider certains centres d'appels au Canada atlantique. Les employés syndiqués qui travaillent dans les centres d'appels touchés ont reçu une offre de réinstallation dans les centres d'appels qui poursuivent leurs activités. À la suite des initiatives de restructuration de 2009, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration avant impôts de 34,9 M\$ au titre des coûts liés aux indemnités de départ qui seront payés à mesure que les employés partiront à la retraite ou quitteront l'organisation, ainsi que des frais de rationalisation liés aux locaux.

En 2008, nous avons inscrit des frais de restructuration et d'autres frais avant impôts de 60,7 M\$ relativement à nos initiatives en matière de productivité organisationnelle et au départ de cadres supérieurs. Puisque les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui ont eu une incidence sur leur indemnité de départ, au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2008 afin de refléter le coût final.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

11. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS (suite)

Frais de restructuration (suite)

Le passif au titre des frais de restructuration inclus dans les créiteurs et charges à payer se détaille comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Passif au début	65,1 \$	22,8 \$
Frais de restructuration :		
Frais liés aux employés, inclus dans les activités poursuivies (retraité, note 2)	29,9	55,8
Frais de rationalisation liés aux locaux	0,9	6,5
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2007	-	(5,6)
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2008	6,8	-
	37,6	56,7
Frais liés aux employés, inclus dans les activités abandonnées (retraité, note 2)	4,1	4,0
Paievements en espèces	(65,6)	(18,4)
Passif à la fin	41,2 \$	65,1 \$

Au 31 décembre 2009, le passif au titre des frais de restructuration comprenait un montant de 8,4 M\$ en frais de rationalisation liés aux locaux, dont une tranche de 3,9 M\$ est incluse dans les autres passifs à long terme, puisqu'ils seront réduits après le 31 décembre 2010.

Autres frais

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons engagé d'autres frais de 3,8 M\$ (néant au 31 décembre 2008), lesquels sont essentiellement imputables à la création d'une nouvelle image pour nos activités.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

12. DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Lignes de crédit engagées :		
Facilités d'exploitation renouvelables	550,0 \$	551,0 \$
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	447,6	450,0
Facilités de lettres de crédit réservées	110,7	168,1
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	13,6	16,0
Total des facilités d'exploitation	1 121,9 \$	1 185,1 \$

Aucun montant n'a été prélevé des facilités de crédit d'exploitation au titre des activités abandonnées en 2009 (46,5 M\$ au 31 décembre 2008).

Nous maintenons un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$. Nous nous assurons de disposer, en tout temps, d'une tranche non prélevée suffisante en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables engagées pour soutenir le papier commercial émis et en cours. Aux 31 décembre 2009 et 2008, il n'y avait pas de papier commercial en cours.

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Lettres de crédit émises	269,6 \$	223,6 \$
Montants prélevés :		
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	40,0	15,0
Facilités d'exploitation renouvelables	-	193,0
Autres	-	0,2
Dette à court terme	40,0	208,2
Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles	812,3	753,3
Total des facilités d'exploitation	1 121,9 \$	1 185,1 \$

Dans les montants des lettres de crédit émises au 31 décembre 2009, une tranche de 11,3 M\$ était liée aux activités abandonnées (53,2 M\$ au 31 décembre 2008).

En mai 2009, nous avons remboursé des avances sous forme d'acceptations bancaires de 250,0 M\$ en cours en vertu de nos facilités de crédit d'exploitation renouvelables, grâce au produit de l'émission de billets à moyen terme (note 13).

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 40,0 M\$ en cours en vertu de nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite portent intérêt à des taux de 0,92 % par année et viennent à échéance le 29 janvier 2010.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

13. DETTE À LONG TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Échéance	2009	2008
Effets				
Bell Aliant, s.e.c.	4,72 % à 6,29 %	2011 à 2037	2 600,0 \$	2 250,0 \$
Débetures				
Télébec	5,34 % à 5,75 %	2013 à 2020	100,0 \$	100,0 \$
NorthernTel	6,00 % à 10,25 %	2012 à 2020	39,6	44,7
			139,6 \$	144,7 \$
Total - effets et débetures			2 739,6 \$	2 394,7 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4,09 % à 5,91 %	2010 à 2017	41,0	24,8
Emprunts à terme non renouvelables			-	150,0
Effet à payer			-	1,5
Emprunt hypothécaire - Télébec	12,50 %	2011	2,7	2,9
Autres		2012 à 2020	3,9	4,9
Frais d'émission de titres d'emprunt			(10,1)	(10,1)
Total de la dette à long terme			2 777,1 \$	2 568,7 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme			17,2	114,7
			2 759,9 \$	2 454,0 \$

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, dates et conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de fiducie et ne sont pas garantis.

Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque grevant un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or, au Québec. Les débetures de NorthernTel ne sont pas garanties.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 6,29 % par année et qui viennent à échéance le 17 février 2015. Les billets ont été émis avec escompte pour un produit net de 348,6 M\$. Le produit a été affecté au remboursement d'un montant de 250,0 M\$ non réglé en vertu des facilités d'exploitation renouvelables (note 12) et d'un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$ qui devait arriver à échéance en juillet 2009;
- Nous avons remboursé une facilité d'emprunt bancaire à terme non renouvelable de 50,0 M\$;
- Nous avons engagé des obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 25,0 M\$, portant intérêt à des taux annuels variant entre 4,29 % et 5,73 %.

Les autres emprunts à long terme incluent les répartitions au titre de la juste valeur de marché des emprunts à long terme émis par Télébec et NorthernTel par suite du regroupement de ces deux entreprises, et ils se sont établis à néant en 2009 (2,3 M\$ en 2008). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement de ces montants, un montant de 1,0 M\$ en 2009 (1,4 M\$ en 2008).

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,8 M\$ ont été engagés en 2009 (néant en 2008). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt, un montant de 1,8 M\$ en 2009 (1,5 M\$ en 2008). La tranche à court terme de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,8 M\$ qui seront amortis au cours du prochain exercice.

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement en vigueur, s'établissent comme suit :

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

13. DETTE À LONG TERME (suite)

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Dettes à long terme	3,2 \$	755,4 \$	5,7 \$	72,5 \$	409,8 \$	1 499,6 \$
Contrats de location-acquisition	15,8	11,8	7,9	0,4	0,4	4,7
	19,0 \$	767,2 \$	13,6 \$	72,9 \$	410,2 \$	1 504,3 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

En mai 2009, nous avons réglé nos swaps de taux d'intérêt fixe-variable en cours dont les notionnels totalisaient 250,0 M\$ lorsque la dette à taux variable couverte a été remboursée à l'émission de billets à moyen terme à taux fixe, tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 12 et 13. Nous avons versé 15,4 M\$ aux contreparties au règlement de ces swaps, montant qui incluait des intérêts courus de 2,1 M\$. Comme la dette à taux variable couverte a été remboursée, la comptabilité de couverture a pris fin et les pertes nettes de 13,3 M\$ qui avaient auparavant été constatées dans les autres éléments du résultat étendu ont été reclassées dans les autres charges de l'état des résultats, comme il est mentionné à la note 21.

Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes négociant dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux échéances restantes, autrement que dans le cadre d'une vente forcée ou de liquidation. La juste valeur est établie au moyen d'estimations qui sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans la juste valeur. Le montant de la juste valeur ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur, y compris la technique d'évaluation, sont décrites ci-dessous.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les fournisseurs et les prêts et emprunts à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur de notre dette à long terme a été estimée en fonction des calculs de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, au moyen des taux d'actualisation appropriés en vigueur aux dates de clôture pour nos titres d'emprunt à long terme qui ne sont pas activement négociés, ainsi que des cours du marché pour nos titres d'emprunt à long terme activement négociés.

La juste valeur estimative de notre dette à long terme s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2009		2008	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dettes à long terme	2 844,1 \$	2 777,1 \$	2 318,3 \$	2 568,7 \$

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

15. PART DES PORTEURS SANS CONTRÔLE

Au 31 décembre 2009, notre part des porteurs sans contrôle était constituée d'une participation dans notre filiale Bell Aliant, s.e.c., détenue par Bell Canada.

Les distributions déclarées et versées par les filiales aux porteurs sans contrôle s'établissent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Déclarées	Versées	Déclarées	Versées
Bell Aliant, s.e.c.	209,5 \$	209,5 \$	208,9 \$	208,5 \$
Télébec et NorthernTel (note 27)	-	-	-	4,5
	209,5 \$	209,5 \$	208,9 \$	213,0 \$

16. CAPITAL DES ASSOCIÉS

Autorisé

Notre capital des associés est autorisé à inclure un nombre illimité de trois catégories de parts :

- parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- parts de société en commandite de catégorie 2;
- parts de commandité.

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, lesquelles sont détenues par BCE et Bell Canada, sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice (la perte) imposable, le montant net des gains en capital réalisés ou d'autres montants, tout cela à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit de recevoir des distributions par part de la société, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont aussi droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit à une part de liquidation par part, équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % des liquidités distribuables pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

Parts émises et en circulation

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Parts de catégorie 1		Parts de catégorie 2		Parts de commandité		Total
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	Capital déclaré
Parts au 31 décembre 2007	28 168 803	1 017,1 \$	124 121 177	530,9 \$	54 000	- \$	1 548,0 \$
Regroupement d'entreprises en 2008 (note 27)	-	-	8 246 429	513,5	-	-	513,5
Parts au 31 décembre 2008	28 168 803	1 017,1 \$	132 367 606	1 044,4 \$	54 000	- \$	2 061,5 \$

Aucune variation des parts émises et en circulation n'a été enregistrée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 d'une valeur de 513,5 M\$.

17. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS

Régimes d'achat de parts des salariés

Nous possédons deux régimes d'achat de parts pour les employés admissibles. En vertu des modalités des régimes, les employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels retenus pour l'achat de parts du Fonds. Nous verserons également des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts du Fonds à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq jours précédant la date du placement, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants du régime reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces du Fonds. Pour répondre aux demandes d'achat de parts des employés aux termes de ces régimes, le Fonds peut émettre jusqu'à 2 079 527 parts additionnelles du Fonds (2 079 527 parts au 31 décembre 2008) sur le capital autorisé ou acheter des parts sur le marché libre.

Au total, 2 024 152 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour nos employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (1 941 439 parts au 31 décembre 2008). Une charge de rémunération de 9,4 M\$ liée aux régimes d'achat de parts a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (9,6 M\$ au 31 décembre 2008).

Régime de parts différées

Nous avons un régime de parts différées destiné à certains de nos dirigeants et cadres supérieurs afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, le Fonds peut attribuer aux membres admissibles du régime le nombre de parts différées déterminé à titre de prime ou relativement aux services fournis par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment jugé opportun par le Fonds. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont assujettis au respect de certains critères de rendement. Les participants au régime peuvent recevoir une part du Fonds pour chaque part différée dont les droits sont acquis au moment où ils sont admissibles aux versements de distributions aux termes de l'attribution. Les bénéficiaires n'ont pas à payer de prix d'exercice sur les parts différées. Le Fonds peut émettre jusqu'à 3 276 150 parts supplémentaires du Fonds (3 559 280 parts au 31 décembre 2008) sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les droits non acquis sur les parts différées des participants au régime sont frappés d'extinction advenant leur départ.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime de parts différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2009	2008
Parts différées en circulation au début	1 181 958	794 980
Attribuées :		
Mai 2008 - période de service allant de l'exercice 2008 à l'exercice 2010	-	431 055
Février 2009 - période de service allant de l'exercice 2009 à l'exercice 2011	350 492	-
Distributions réinvesties	129 094	106 609
	479 586	537 664
Frappées d'extinction	(84 715)	(114 346)
Exercées	(283 130)	(36 340)
Parts différées en circulation à la fin	1 293 699	1 181 958
Parts différées dont les droits sont acquis à la fin	739 199	686 145

La juste valeur à la date d'attribution des 479 586 parts différées attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élève à 12,5 M\$ (juste valeur à la date d'attribution des 537 664 parts différées attribuées au 31 décembre 2008 de 15,8 M\$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons comptabilisé une charge de rémunération de 7,6 M\$ (12,9 M\$ au 31 décembre 2008) relativement au coût lié aux parts différées constaté sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'à la variation du cours des parts du Fonds entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

18. INFORMATION SECTORIELLE

Nos activités sont exercées au sein d'un seul secteur, défini par nos produits et services, de sorte à offrir à nos clients des services de communications intégrés. Cela reflète la façon dont nous organisons nos activités et gérons l'évaluation du rendement et la prise de décisions relatives à l'attribution des ressources. Nos activités, y compris l'ensemble de nos produits d'exploitation tirés de la clientèle, de nos dépenses en immobilisations et de notre écart d'acquisition, sont concentrées au Canada.

Produits d'exploitation provenant des clients externes, par produits et services

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009 (retraité, note 2)	2008 (retraité, note 2)
Services locaux et d'accès	1 356,9 \$	1 406,3 \$
Services de données	828,0	798,7
Services interurbains	424,6	453,6
Services sans fil	88,8	80,8
Ventes de produits	61,8	70,5
Locations	25,1	29,6
Ententes de service	21,2	32,3
Autres produits	63,8	72,5
	2 870,2 \$	2 944,3 \$

19. AMORTISSEMENT

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009 (retraité, note 2)	2008 (retraité, note 2)
Amortissement des immobilisations corporelles	501,8 \$	512,0 \$
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée	205,1	192,8
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2,4	-
Amortissement des charges reportées	0,2	0,1
	709,5 \$	704,9 \$

20. RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009 (retraité, note 2)	2008 (retraité, note 2)
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	370,8 \$	338,3 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	(14,6)	(16,1)
Bénéfice net (perte nette)	356,2 \$	322,2 \$
De base :		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	160 536 409	159 902 068
De base lié aux activités poursuivies	2,31 \$	2,12 \$
De base lié aux activités abandonnées	(0,09)	(0,10)
Bénéfice de base par part	2,22 \$	2,02 \$

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

21. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés ci-dessous :

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2009			2008		
	Montant	Impôts	Montant net	Montant	Impôts	Montant net
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(0,1) \$	(0,1) \$	- \$	(11,5) \$	(2,5) \$	(9,0) \$
Reclassement aux autres charges	13,3	2,9	10,4	-	-	-
Reclassement aux intérêts débiteurs	6,9	1,6	5,3	4,5	1,0	3,5
Autres éléments du résultat étendu	20,1 \$	4,4 \$	15,7 \$	(7,0) \$	(1,5) \$	(5,5) \$

En mai 2009, nous avons reclassé au résultat des pertes nettes de 15,4 M\$ liées aux couvertures de flux de trésorerie qui ont été réglées, montant qui se compose d'une perte au règlement de 13,3 M\$ et des intérêts débiteurs de 2,1 M\$. La comptabilité de couverture ne s'applique plus à ces couvertures, comme il est expliqué à la note 14.

Nous avons également reclassé au résultat l'amortissement des pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007. Ces swaps de taux d'intérêt étaient désignés comme couvertures des paiements d'intérêts liés aux émissions prévues de titres d'emprunt à long terme, et les swaps de taux d'intérêt ont été réglés au moment où ces émissions prévues ont eu lieu. Par conséquent, les pertes sont amorties à titre d'intérêts débiteurs concurremment avec les paiements des intérêts sur la dette à long terme au cours de l'exercice, conformément à l'application de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2009, le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui s'établissait à 27,0 M\$ (42,7 M\$ au 31 décembre 2008), représentait la tranche non amortie des pertes sur ces swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007.

22. VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008
	(retraité, note 2)	(retraité, note 2)
Débiteurs	53,7 \$	74,2 \$
Stocks	(1,6)	12,2
Charges payées d'avance	4,4	(1,0)
Impôts à recouvrer	(5,3)	5,0
Créances à long terme	11,2	2,1
Charges reportées	1,0	10,1
Créditeurs et charges à payer	(55,6)	32,8
Crédits reportés et autres passifs à long terme	12,0	(1,4)
	19,8 \$	134,0 \$

23. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation et des contrats d'approvisionnement s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total
Contrats de location-exploitation	29,3 \$	35,9 \$	33,7 \$	33,6 \$	43,3 \$	316,8 \$	492,6 \$
Contrats d'approvisionnement	263,0	330,7	311,2	289,9	275,9	1 609,0	3 079,7
	292,3 \$	366,6 \$	344,9 \$	323,5 \$	319,2 \$	1 925,8 \$	3 572,3 \$

23. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement (suite)

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris les contrats entre apparentés décrits à la note 26.

Le total des contrats d'approvisionnement incluait un montant de 20,2 M\$ lié aux activités abandonnées de notre division xwave, qui a été acquise par Bell Canada avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011 (note 6).

Compte de report

Le compte de report de Bell Canada inclut des montants qui proviennent de clients situés dans ce qui constitue désormais notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec. Le compte de report de Bell Canada est estimé à 488,0 M\$. L'utilisation du compte de report est assujettie à l'approbation du CRTC.

Le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, auxquelles seront consacrés 24,0 M\$ du compte de report. Le CRTC a aussi approuvé l'utilisation des fonds du compte de report pour financer les coûts associés à l'expansion non rentable des services à large bande à 112 communautés et a déterminé que le solde résiduel du compte de report de Bell Canada devrait être remis aux clients résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et de notre territoire en Ontario et au Québec.

Le 26 février 2010, Bell Canada et nous avons indiqué au CRTC que nous avons l'intention de fournir des services sans fil à large bande aux communautés approuvées, et que le coût de la non rentabilité de ce plan serait d'environ 454,0 M\$, ce qui laisse un montant de 10,0 M\$ à remettre aux clients admissibles. Une proposition à cet égard a été déposée en janvier 2010. Le CRTC n'a pas encore approuvé ces propositions, et une décision est attendue plus tard en 2010.

Ces propositions relatives au compte de report toucheront les clients de notre territoire, mais ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers, compte tenu de notre arrangement avec Bell Canada.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au 31 décembre 2009, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 1,3 M\$ (2,2 M\$ en 2008) et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 0,8 M\$ (1,8 M\$ en 2008), compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 1^{er} juin 2009.

24. ÉVENTUALITÉS

Les litiges en cours au 31 décembre 2009 incluaient les éléments suivants :

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs, contre plusieurs fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil, y compris une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc. Dans la réclamation, les demandeurs alléguaient, entre autres choses, une rupture de contrat, des allégations mensongères, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) relativement à certains frais d'accès au système que les défendeurs facturent à leur clientèle et demandaient des dommages-intérêts non précisés. Le 17 septembre 2007, le tribunal a autorisé l'attestation de recours collectif des demandeurs. Nous avons fait appel de la décision autorisant l'attestation, tout comme les autres défendeurs. Le tribunal a par ailleurs refusé notre requête demandant le rejet de la poursuite intentée contre nous, les litiges entre nous et nos clients n'étant pas, à notre avis, du ressort de la Cour de la Saskatchewan. Nous faisons également appel de cette décision.

24. ÉVENTUALITÉS (suite)

Le 24 juillet 2009, une nouvelle proposition de recours collectif a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, laquelle ressemblait beaucoup à la réclamation autorisée susmentionnée. Le nouveau recours est présenté par le même cabinet d'avocats et désigne à titre de défendeurs les mêmes fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil. Le nouveau recours présente des réclamations similaires relatives aux frais d'accès aux réseaux facturés par ces fournisseurs de services. Le 27 juillet 2009, les demandeurs du recours autorisé ont déposé une demande d'abandon de ce recours. Les défendeurs ont contesté le nouveau recours, le qualifiant d'abus de procédure et, le 22 décembre 2009, le tribunal a ordonné que ce recours soit conditionnellement suspendu. Les défendeurs ont également contesté la demande d'abandon du recours autorisé par les demandeurs, car ils ont demandé l'autorisation d'en appeler de cette autorisation à la Cour d'appel de la Saskatchewan, comme il a été mentionné précédemment. Le 7 décembre 2009, les demandeurs ont retiré leur demande visant l'abandon du recours autorisé. Les demandes d'appels visant l'autorisation initiale et la question des compétences ont été entendues le 24 février 2010 et nous attendons la décision du tribunal. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de ces réclamations, mais le dénouement de ces affaires ne peut être déterminé pour le moment.

- b) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. Le contrat avait été résilié par une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc., en raison de défauts techniques perçus dans le logiciel. Cette procédure en est à l'étape des communications préalables. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- c) Le 26 juin 2008, une poursuite proposée en recours collectif a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre diverses compagnies de téléphone canadiennes, incluant Bell Aliant, s.e.c. relativement à la facturation de frais liés au service d'urgence 911. La poursuite allègue, entre autres choses, une rupture de contrat, de la négligence, de la collusion ainsi que la violation de devoir fiduciaire et elle affirme d'une façon générale que les défendeurs ont présenté de manière inexacte la nature des frais liés au service d'urgence 911 et que les frais perçus auprès des clients sont excessifs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés. Cette affaire touche plusieurs des parties et des questions juridiques présentées dans le cadre du litige lié aux frais d'accès aux réseaux qui a fait l'objet du paragraphe a) qui précède. Par conséquent, les parties ont provisoirement convenu de maintenir cette affaire en suspens en attendant la décision portant sur l'appel de l'ordonnance d'attestation à l'égard du litige lié aux frais d'accès aux réseaux. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- d) Le 27 janvier 2010, Nightingale Informatix Corporation a amorcé un recours, devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, contre xwave Soins de santé, une division de Bell Aliant, s.e.c., et cinq médecins désignés comme agents ou conseillers de xwave Soins de santé. Nightingale allègue que xwave Soins de santé a publié des déclarations diffamatoires sur les produits et services de Nightingale et réclame des dommages-intérêts de 30,0 M\$, en plus de dommages-intérêts punitifs de 1,0 M\$. Ce recours ne fait encore que débuter. Nous avons une défense à présenter contre ce recours, mais l'issue ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

Nous sommes parties à d'autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2009, la direction est d'avis qu'il n'aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies par les contreparties relativement à la violation de la propriété intellectuelle, aux allégations mensongères ainsi qu'aux pertes et dommages liés à des biens. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que la majorité des conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ces sommes dépendent aussi de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée de façon fiable. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces garanties.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

24. ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties (suite)

Au 31 décembre 2009, aucune provision liée aux garanties n'avait été constituée (néant au 31 décembre 2008).

Le tableau suivant présente les garanties que nous avons conclues et qui prévoient un montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ainsi que leurs durées respectives :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014 et par la suite	Indéfini	Total
Vente d'actifs et d'entreprises	25,8 \$	0,5 \$	- \$	0,8 \$	- \$	1,6 \$	28,7 \$
Ventes de services	0,3	-	-	-	-	-	0,3
Autres	1,0	2,7	1,0	2,1	22,8	-	29,6
	27,1 \$	3,2 \$	1,0 \$	2,9 \$	22,8 \$	1,6 \$	58,6 \$

25. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL

Nos activités d'exploitation, d'investissement et de financement nous exposent à divers risques financiers, notamment le risque d'illiquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change et d'autres risques de marché.

Risque d'illiquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités de crédit engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation. Nous prévoyons être en mesure d'émettre de nouveaux titres d'emprunt à long terme afin de refinancer les importantes émissions arrivant à échéance et nous gérons le risque d'illiquidité inhérent au refinancement en échelonnant les dates d'échéance de nos titres d'emprunt à long terme, en planifiant les flux de trésorerie à long terme, en maintenant l'accès à diverses facilités de crédit, y compris des facilités de crédit bancaires (note 12), et en respectant les objectifs de gestion du capital centrés sur le maintien de cotes de crédit de qualité supérieure, ce qui nous assurera un accès aisé aux marchés financiers. Se reporter à la note 13 pour obtenir des détails sur l'encours de notre dette à long terme. Une tranche de notre dette à court terme et une tranche de notre dette à long terme sont assujetties à des clauses restrictives qui exigeraient leur remboursement immédiat, avant l'échéance, si notre propriété devait faire l'objet d'un changement de contrôle et si nos cotes de crédit étaient par conséquent abaissées et n'étaient plus de qualité supérieure.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs financiers. Les montants qui y figurent représentent le capital et les intérêts des flux de trésorerie futurs non actualisés et, par conséquent, ne correspondent pas à la valeur comptable. La valeur comptable et les flux de trésorerie liés aux créditeurs et charges à payer ne tiennent pas compte des intérêts courus sur la dette, lesquels sont présentés dans les flux de trésorerie liés à la dette connexe, ni des sommes facturées d'avance, lesquelles représentent des espèces reçues d'avance pour des services qui n'ont pas encore été rendus mais pas des flux de trésorerie contractuels futurs.

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur comptable		Flux de trésorerie contractuels				
	Au 31 décembre 2009	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Effets à payer à un apparenté	2,6 \$	2,6 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	349,9	349,9	-	-	-	-	-
Distributions à verser	55,3	55,3	-	-	-	-	-
Dette à court terme	40,0	40,1	-	-	-	-	-
Dette à long terme	2 777,1	167,7	915,4	125,5	184,4	507,7	1 582,1
	3 224,9 \$	615,6 \$	915,4 \$	125,5 \$	184,4 \$	507,7 \$	1 582,1 \$

25. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt peut correspondre soit au risque de prix, c'est-à-dire le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier varie lorsque les taux d'intérêt fluctueront, soit au risque de flux de trésorerie, c'est-à-dire le risque que les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier varient lorsque les taux d'intérêt fluctueront.

Nos actifs financiers portant intérêt se composent d'équivalents de trésorerie et d'effets à recevoir, lesquels portent intérêt à un taux fixe. Ces actifs sont assujettis au risque de marché lié aux taux d'intérêt; toutefois, ce risque est atténué par le fait que tous les instruments financiers ont des durées de moins de 90 jours et qu'ils sont conçus pour être détenus jusqu'à leur échéance.

Nos passifs financiers portant intérêt se composent d'effets à payer à un apparenté, de la dette à court terme et de la dette à long terme. Ces passifs ont également été conçus pour demeurer impayés et n'être remboursés qu'à l'échéance. Nous gérons le risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt inhérent à notre portefeuille d'emprunts en équilibrant la composition de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable, ainsi qu'en gérant la durée à l'échéance de notre portefeuille d'emprunts. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt afin d'ajuster l'équilibre entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable à des niveaux établis de façon appropriée.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables de nos passifs financiers inscrites au bilan.

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille diversifié par émetteur et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées.

Nos débiteurs liés aux clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer les risques de crédit, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement.

Risque de change

Notre exposition au risque de change découle des activités pour lesquelles nous effectuons certaines dépenses en immobilisations et d'exploitation libellées en dollars américains. Ces achats n'ont pas été importants et les sorties de fonds en dollars américains que nous avons dû enregistrer ont habituellement été compensées par un niveau similaire de rentrées de fonds en dollars américains provenant d'activités qui sont maintenant abandonnées. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les contrats de change à terme pour fixer les taux de change liés à nos achats libellés en dollars américains.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché découlent des variations du cours du marché des parts du Fonds et de l'incidence qu'elles ont sur la charge qui est comptabilisée au titre de notre régime de parts différées. Les parts différées en circulation sont classées à titre de passifs évalués à la valeur de marché chaque période en fonction du cours du marché courant des parts du Fonds; la charge de rémunération est calculée au moyen du cours du marché des parts du Fonds à la date de l'attribution, ajusté pour tenir compte de la variation subséquente du cours du marché des parts du Fonds.

Gestion du capital

Notre structure du capital inclut toutes les composantes de l'avoir des associés, la part des porteurs sans contrôle dans nos filiales contrôlées, ainsi que la dette à long terme et à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

25. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL (SUITE)

Gestion du capital (suite)

Nos objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une souplesse financière afin de conserver notre aptitude à honorer nos engagements en cours et à faire les investissements nécessaires au développement futur de l'entreprise;
- procurer un accès à des flux de trésorerie suffisants pour l'exploitation de l'entreprise;
- diminuer l'incidence de la volatilité des frais de financement sur les flux de trésorerie de l'entreprise;
- optimiser le rendement offert aux porteurs de parts au moyen d'une structure du capital composée d'une combinaison de titres d'emprunt et de capitaux propres appropriée compte tenu du niveau de risque de notre entreprise.

Lorsque nous gérons notre structure du capital, nous tenons compte des variations de la conjoncture ou du niveau de risque de l'entreprise et, de temps à autre, nous examinons notre politique de distribution et pouvons la modifier, nous concluons des opérations de couverture, nous émettons ou rachetons des titres d'emprunt, nous émettons ou rachetons des parts de société en commandite ou nous générons des fonds au moyen de notre programme de titrisation de créances.

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), qui constitue une mesure financière non définie par les PCGR, pour évaluer notre structure du capital. Ce ratio financier est calculé selon le BAIIA des douze derniers mois. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation, excluant le montant inclus dans les charges d'exploitation à l'égard de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné qu'une composante importante de ce coût reflète l'amortissement de coûts antérieurs. Notre objectif en matière de gestion du capital, lequel est inchangé par rapport à l'exercice précédent, est de maintenir ce ratio à environ 2,0:1.

Notre ratio de la dette nette par rapport au BAIIA se présentait comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
	(retraité, note 2)	(retraité, note 2)
Dette à court terme (incluant les effets à payer aux apparentés)	42,6 \$	214,4 \$
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	2 777,1	2 568,7
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27,1)	(14,6)
Dette nette	2 792,6	2 768,5
Produits d'exploitation	2 870,2	2 944,3
Moins : Charges d'exploitation	(1 497,6)	(1 577,7)
Ajouter : Charge nette des régimes d'avantages sociaux incluse dans les charges d'exploitation	84,9	78,1
BAIIA	1 457,5	1 444,7
Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA	1,9:1	1,9:1

Nous sommes assujettis à certaines clauses restrictives énoncées dans nos facilités de crédit bancaire, incluant le maintien d'un ratio du total de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans nos facilités de crédit) d'au plus 3,0:1. En vertu d'une convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada, nous devons demander leur autorisation préalable si nous désirons augmenter notre ratio de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention des porteurs de titres) au-dessus de 2,5:1. De plus, nous sommes assujettis à un test d'émission de nouveaux titres d'emprunt en vertu de notre acte de fiducie relatif aux effets, selon lequel de nouveaux titres d'emprunt à long terme ne peuvent être émis que s'ils se traduisent par un ratio de la dette à long terme par rapport au total du capital (tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie) de 75 % ou moins. Nous nous conformons à toutes ces clauses restrictives et nous ne sommes pas assujettis à d'autres exigences externes en matière de capital.

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada ont la propriété réelle et le contrôle de 43,95 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2009 (44,02 % en 2008).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité), notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution) et que certaines ententes commerciales sont en place. En raison de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution).

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole d'entente nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation, de marketing, de formation et autres. Le protocole d'entente demeure toujours en vigueur pour nos activités exercées dans le Canada atlantique, sous réserve de certaines modifications qui y ont été apportées à la suite de l'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq inc.

En 2006, nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités sur fil et d'accès Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec. Ces ententes nous permettent également de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait dans le Canada atlantique avant 2006. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues en 2006, continue de s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil dans l'ensemble de notre territoire.

En 2006, nous avons aussi conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit l'ensemble de nos relations commerciales et traite de questions comme la coopération en matière de marketing, la qualité de fournisseur primaire pour les clients, la non-concurrence et les marques. Cette convention ainsi que d'autres ententes auxquelles elle fait référence, modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et en prolongent la durée pour qu'elle soit conforme à celle de la convention.

La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada en 2006. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes de télécommunications respectifs pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans avec prise d'effet le 7 juillet 2006, sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un avis de non-renouvellement de quatre ans ne soit fourni par une des parties. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie si : a) les parties conviennent mutuellement qu'une violation a eu lieu et qu'on n'y a pas remédié; ou b) un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel selon laquelle l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'a pas remédié à la violation dans le délai contractuel approprié.

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

BCE et Bell Canada (suite)

La convention de gestion des relations commerciales et les autres ententes commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesserait d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à plusieurs des ententes commerciales en donnant un avis précédant de deux ans son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date fixe, qui est en général le 7 juillet 2011. De façon générale, nous sommes autorisés à résilier et à internaliser les services rendus par Bell Canada au moyen d'un préavis de deux ans.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. En 2006, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie conformément aux modalités de la licence pendant 30 ans (droit assujéti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

En 2006, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI), une filiale de Bell Canada, en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de distribution de nos services de télécommunications sur fil et d'accès Internet et de produits connexes. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans le même territoire.

Nous avons également conclu une entente de SI/TI avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada nous fournit des services de technologies de l'information (TI) afin de nous permettre d'offrir des services à nos clients de l'Ontario et du Québec. Dans le cadre de cette entente, les deux parties financeront ensemble un plan en vue de l'élaboration de services supplémentaires de TI à notre intention. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada financera un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie financera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2009	2008
Produits d'exploitation	281,8 \$	290,7 \$
<i>Pourcentage du total des produits d'exploitation</i>	9,82 %	9,87 %
Charges d'exploitation	471,6	476,9
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées :		
Produits d'exploitation	8,2	46,9
Charges d'exploitation	3,3	44,2
Dépenses en immobilisations	11,4	24,8

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Notes complémentaires
31 décembre 2009

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

BCE et Bell Canada (suite)

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009	2008
Débiteurs :		
Créances clients	127,9 \$	117,0 \$
Créances liées aux activités sans fil	0,3 \$	11,4 \$
Charges payées d'avance	4,1 \$	5,8 \$
Créances à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs	21,3 \$	40,0 \$
Créditeurs et charges à payer	76,7 \$	77,3 \$
Distributions à verser	24,3 \$	24,2 \$
Crédits reportés et autres passifs à long terme	4,4 \$	1,6 \$

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt et comportent des modalités de crédit normales. Ils découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés. Ils incluent également les montants liés aux ventes à des clients et aux achats auprès de fournisseurs dans les régions rurales de notre territoire en Ontario et au Québec, que Bell Canada perçoit ou paye en notre nom. Nous réglons par la suite les paiements nets à Bell Canada.

La créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs, de 5,2 M\$ (22,3 M\$ en 2008) de Bell Canada se rapporte à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, comme il en est question à la note 10. Le solde porte intérêt à 8,00 % par année et devrait être remboursé au premier semestre de 2010. La créance à long terme comprend également un engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de SI/TI, dont il est fait mention précédemment, d'un montant de 16,1 M\$ (17,7 M\$ en 2008).

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des distributions totalisant 291,1 M\$ (289,8 M\$ en 2008) ont été versées à BCE et à Bell Canada).

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 23, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Obligations contractuelles	290,7 \$	285,0 \$	283,8 \$	283,1 \$	280,6 \$	1 797,8 \$

26. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Le Fonds

Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons déclaré à son intention des distributions de 373,7 M\$ (372,8 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, un montant de 31,1 M\$ a été pris en compte dans les distributions à payer (31,2 M\$ au 31 décembre 2008).

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de 10 ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont comptabilisés à leur valeur d'échange de 4,0 M\$ (4,0 M\$ en 2008).

Plusieurs de nos régimes de rémunération à base de parts décrits à la note 17 sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Les crédateurs et charges à payer incluent un montant net dû au Fonds de 25,2 M\$ (13,6 M\$ en 2008) comprenant les charges administratives et les montants liés aux régimes de rémunération à base de parts.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires, au moyen d'une série de billets; il en réclame le remboursement selon ses besoins d'exploitations. Le billet d'un montant de 6,2 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2008 a été remboursé le 15 janvier 2009. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,49 % à 1,81 % par année, et se sont traduits par des intérêts débiteurs d'un montant négligeable au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, un billet de 2,6 M\$ était à payer au Fonds, lequel porte intérêt au taux de 0,50 % par année et vient à échéance le 15 janvier 2010.

27. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS EN 2008

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 (note 16), ce qui s'est traduit par notre comptabilisation de la totalité de leur bénéfice net et par l'élimination de la part des porteurs sans contrôle qui était présentée avant cette date. Étant donné que la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel n'a pas subi de modification réelle des droits de propriété, la cession a été comptabilisée à sa valeur comptable à la date de la cession. Le Fonds conserve une participation nominale de une part dans Télébec ainsi que dans NorthernTel.

Le 1^{er} février 2008, nous avons acquis les actifs et les activités de KMTS en contrepartie d'un montant en espèces de 27,1 M\$ et avons payé des coûts d'acquisition directs de 1,1 M\$. Depuis cette date, les résultats d'exploitation sont inclus dans nos états financiers consolidés.

27. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS EN 2008 (suite)

La contrepartie totale payée pour la participation dans Télébec et NorthernTel ainsi que pour les actifs et les activités de KMTS a été répartie entre les actifs acquis et les passifs pris en charge en fonction de leur juste valeur respective à la date d'acquisition. La répartition du prix d'acquisition a résulté en des actifs acquis et des passifs pris en charge de la façon suivante :

<i>(en millions de dollars)</i>	Télébec et NorthernTel	KMTS	Total
Actifs acquis et passifs pris en charge			
Actif à court terme	- \$	1,2 \$	1,2 \$
Immobilisations corporelles (note 7)	30,2	10,2	40,4
Actifs incorporels à durée de vie limitée (note 7)	181,9	5,9	187,8
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	40,6	1,8	42,4
Écart d'acquisition (note 10)	191,8	9,8	201,6
Dette à long terme (note 13)	(2,3)	-	(2,3)
Part des porteurs sans contrôle	89,0	-	89,0
Autres passifs à long terme	(17,7)	(0,7)	(18,4)
Actif net acquis	513,5 \$	28,2 \$	541,7 \$